

**Le 19 novembre 2018**

**Province de Québec  
Ville de Rimouski**

Le **LUNDI** dix-neuf novembre deux mille dix-huit, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray, Cécilia Michaud et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Grégory Thorez, Jocelyn Pelletier, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Guy Dionne, directeur général adjoint, mesdames Monique Sénéchal, greffière, Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

**2018-11-842**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.16 à 17.19.

**2018-11-843**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) est dispensée de la lecture des procès-verbaux :

- a) de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, tenue à 20 h;
- b) de la séance extraordinaire du 12 novembre 2018, tenue à 20 h 04.

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'approuver dans leurs forme et teneur les procès-verbaux des séances mentionnées au paragraphe précédent, lesdits procès-verbaux étant signés par le maire et contresignés par la greffière.

#### **PROCLAMATION(S)**

#### **MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Je, Marc Parent, à titre de maire et au nom du conseil municipal, proclame la Ville de Rimouski en tant qu'alliée contre la violence conjugale et celle faite à l'égard des femmes et autorise la levée du drapeau des Municipalités alliées contre la violence conjugale à l'hôtel de ville, lors d'une courte cérémonie commémorative, le 26 novembre 2018, à 10 h.

## **DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2018-11-844**

### **SUBVENTION 2018 - CENTRE DE FORMATION RIMOUSKI-NEIGETTE - GALA MÉRITAS**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accorder au Centre de formation Rimouski-Neigette une subvention, au montant de 150 \$, permettant d'offrir, au nom de la Ville de Rimouski, une bourse de reconnaissance pour les efforts et la persévérance scolaire des étudiants adultes qui seront honorés lors du Gala Méritas qui se tiendra le 18 décembre 2018.

**2018-11-845**

### **DÉCLARATION CITOYENNE - URGENCE CLIMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en vue d'inverser la tendance;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est conscient de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a déjà mis en œuvre plusieurs actions qui visent à protéger l'environnement et souhaite poursuivre son engagement;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jennifer Murray et résolu à l'unanimité :

- que le conseil de la Ville de Rimouski demande et invite les différents paliers gouvernementaux, partis politiques, acteurs publics et privés, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance;

- que le conseil de la Ville de Rimouski s'engage à mettre en place, dans les plus brefs délais, un comité de suivi du Plan stratégique de développement durable qui analysera diverses initiatives pour diminuer l'impact environnemental, à court, moyen et long terme, sur l'ensemble de son territoire;

- que le conseil de la Ville de Rimouski invite les différents industries, commerces et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;

- que la présente résolution soit acheminée vers les instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir à la sauvegarde de la Terre.

## **DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**2018-11-846**

### **PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI, GROUPE CAMBI SERVICES AMBULANCIERS ET PARAXION - STATIONNEMENT VÉHICULE AMBULANCIER - COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS ET BOÎTE POUR CLÉS AU COMPLEXE VALOIS-DOUCET**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski, Groupe Cambi services ambulanciers et Paraxion pour le stationnement d'un véhicule ambulancier au Complexe sportif Desjardins;

- d'autoriser l'installation d'une boîte pour clés sur le bâtiment du complexe sportif Valois-Doucet;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

**2018-11-847**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉTUDE DE TRACÉ - ROUTE VERTE (PISTE CYCLABLE) ENTRE LE DISTRICT LE BIC ET LE PARC NATIONAL DU BIC**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Association Rimouski ville cyclable une subvention, au montant de 3 000 \$, pour la réalisation de l'étude préliminaire visant l'aménagement d'une piste cyclable reliant le district Le Bic au Parc national du Bic.

**DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**2018-11-848**

**AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉFICIT D'OPÉRATION - SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI - ÎLE SAINT-BARNABÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 22 686,97 \$ à la Société de promotion économique de Rimouski pour combler le déficit d'opération des excursions à l'île Saint-Barnabé pour la saison 2018.

**2018-11-849**

**DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE RIMOUSKI - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIMOUSKI ET OFFICE D'HABITATION RIMOUSKI-NEIGETTE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité de désigner, en remplacement de monsieur André Dionne, madame Marie-Hélène Nollet à titre de représentante de la Ville de Rimouski aux conseils d'administration de l'Office municipal d'habitation de Rimouski et de l'Office d'habitation Rimouski-Neigette, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**2018-11-850**

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 628-2011, 707-2012, 776-2013, 789-2013 ET 790-2013 - FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité de fixer le taux d'intérêt des règlements d'emprunt 628-2011, 707-2012, 776-2013, 789-2013 et 790-2013 à 3,28252 % pour les cinq prochaines années, soit de 2018 à 2023.

**DOSSIER(S) DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

**2018-11-851**

**APPROBATION - AVIS DE MODIFICATION NUMÉRO 1 - EXTENSION DES SERVICES - PARC INDUSTRIEL, À L'EST DE L'AVENUE DU HAVRE (PHASE 1-B)**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'approuver l'avis de modification numéro 1, pour un montant de 10 428,75 \$, taxes incluses, relatif à l'avenant 1 dans le cadre du projet d'extension des services dans le parc industriel, à l'est de l'avenue du Havre (phase 1-B), exécuté par Entreprises GNP inc., à être défrayé à même le règlement d'emprunt 1066-2018.

**2018-11-852**

**SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTES) - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION (PAVILLON POLYVALENT) - DEVIS 2017-16 - ITEM 3**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Richard, Mathieu et associés, architectes, à réaliser l'item 3 de son offre de service, en date du 11 avril 2017, relativement au remplacement du système de réfrigération (Pavillon Polyvalent), au montant de 18 900 \$, taxes en sus, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 1037-2017.

**2018-11-853**

**APPROBATION - ORDRES DE CHANGEMENT NUMÉROS 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 ET 13 - COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'autoriser les ordres de changement 7 à 13, pour un montant total de 222 752,23 \$, taxes en sus, dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif Desjardins, exécuté par la firme Les Constructions Binet, à être défrayé à même le projet 7528.

**DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE**

**2018-11-854**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Rimouski, pour l'année 2019, lesquelles, sauf dans le cas de fêtes légales ou d'élections, se tiennent les lundis à 20 heures, à savoir : 21 janvier; 4 et 18 février; 4 et 18 mars; 1<sup>er</sup> et 15 avril; 6 et 21 mai; 3 et 17 juin; 2 juillet; 19 août; 3 et 16 septembre; 7 et 22 octobre; 4 et 18 novembre et 2 et 16 décembre 2019.

**DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE  
COMMUNAUTAIRE**

**2018-11-855**

**SUBVENTION 2018 - COSMOSS RIMOUSKI-NEIGETTE POUR L'AUBERGE DU  
COEUR LE TRANSIT - LA 17E NUIT DES SANS-ABRI**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une subvention, au montant de 310 \$, provenant des fonds de COSMOSS Rimouski-Neigette dont la Ville de Rimouski est fiduciaire, à l'Auberge du cœur Le Transit afin de soutenir l'organisation de la 17<sup>e</sup> Nuit des sans-abri.

**2018-11-856**

**PRÊT DE LOCAUX - ANCIEN ÉDIFICE MUNICIPAL DE RIMOUSKI-EST -  
OPÉRATION NEZ ROUGE RIMOUSKI**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt gratuit de locaux à l'ancien édifice municipal de Rimouski-Est à Opération Nez rouge Rimouski, pour la période du 25 novembre 2018 au 6 janvier 2019, et ce, conditionnellement à ce que l'organisme assume les frais de conciergerie et de téléphonie pour la durée dudit prêt.

**2018-11-857**

**PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET SOCIÉTÉ DE PROMOTION  
ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI - ÉVÉNEMENT « PÔLE OUEST »**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de l'événement « Pôle ouest » qui se déroulera du 7 au 9 décembre 2018;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

**2018-11-858**

**PROTOCOLE D'ENTENTE 2018-2019 - VILLE DE RIMOUSKI ET MOISSON  
RIMOUSKI-NEIGETTE**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et Moisson Rimouski-Neigette, à titre de fiduciaire de COSMOSS Rimouski-Neigette, concernant l'octroi d'une aide financière, au montant de 12 900 \$, payable en 2 versements, pour la réalisation d'actions figurant à la stratégie 4 du Plan d'action stratégique 2017-2020 de COSMOSS Rimouski-Neigette, pour l'année 2018-2019;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**2018-11-859**

### **MAJORATION - TAUX POUR LE TRANSPORT DE NEIGE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'approuver la majoration du taux alloué pour le transport de neige à être effectué par les camionneurs artisans et entrepreneurs privés, à 1,71 \$ le mètre cube, taxes en sus, pour la période hivernale 2018-2019.

**2018-11-860**

### **SUBVENTION 2018 - SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI - AMÉNAGEMENTS À L'ÎLE SAINT-BARNABÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder à la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) une subvention, au montant de 32 312,04 \$, afin de couvrir les diverses dépenses reliées aux activités d'investissements à l'Île Saint-Barnabé, pour l'année 2018.

**2018-11-861**

### **SOUMISSIONS 2018 - TRAVAUX DE RÉPARATION DE BRIS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - 164019 CANADA INC. (DÉNEIGEMENT N.C.)**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égout, ouvertes le 5 novembre 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à 164019 Canada inc. (Déneigement N.C.), plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 mai 2019, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 75 850 \$, taxes en sus.

**2018-11-862**

### **ENTENTE - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) ET VILLE DE RIMOUSKI - MISE EN PLACE ET EXPLOITATION D'UNE STATION MÉTÉOROLOGIQUE**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'entente à intervenir entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la Ville de Rimouski pour la mise en place et l'exploitation d'une station météorologique sur un terrain, propriété de la Ville de Rimouski;

- d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION**

**2018-11-863**

### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MONSIEUR JEAN-PIERRE LANGLAIS**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de monsieur Jean-Pierre Langlais à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, pour une période de deux ans.

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - 495, ROUTE LEMIEUX**

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée en date du 19 septembre 2018, afin de régulariser l'empiètement de 1,14 mètre de la résidence dans la marge avant de la propriété sise au 495, route Lemieux.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

**2018-11-864**

### **DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 495, ROUTE LEMIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Luc Robitaille a déposé, en date du 19 septembre 2018, une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'empiètement de 1,14 mètre de la résidence dans la marge avant de la propriété sise au 495, route Lemieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 9 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 19 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 19 septembre 2018, par monsieur Luc Robitaille, propriétaire, et permettre la régularisation de l'empiètement de 1,14 mètre de la résidence dans la marge avant de la propriété sise au 495, route Lemieux.

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATIONS MINEURES - 113, RUE DU ROCHER-BLANC**

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures, déposée en date du 7 septembre 2018, afin de régulariser des empiétements de 0,09 mètre de la résidence dans les marges avant et avant secondaire de la propriété sise au 113, rue du Rocher-Blanc.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogations mineures.

**2018-11-865**

## **DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 113, RUE DU ROCHER-BLANC**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Christine Briand, notaire, représentant madame Isabelle Lévesque, a déposé, en date du 7 septembre 2018, une demande de dérogations mineures visant à régulariser des empiétements de 0,09 mètre de la résidence dans les marges avant et avant secondaire de la propriété sise au 113, rue du Rocher-Blanc;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 9 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 19 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 7 septembre 2018, par madame Christine Briand, notaire, représentant madame Isabelle Lévesque, propriétaire, et permettre la régularisation des empiétements de 0,09 mètre de la résidence dans les marges avant et avant secondaire de la propriété sise au 113, rue du Rocher-Blanc.

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATIONS MINEURES - 60, RUE DE VERCHÈRES**

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures, déposée en date du 20 septembre 2018, afin de régulariser les empiétements de 0,11 mètre et 1,04 mètre de la résidence dans chacune des marges latérales de la propriété sise au 60, rue de Verchères.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogations mineures.

**2018-11-866**

**DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 60, RUE DE VERCHÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annick Fournier a déposé, en date du 20 septembre 2018, une demande de dérogations mineures visant à régulariser les empiétements de 0,11 mètre et 1,04 mètre de la résidence dans chacune des marges latérales de la propriété sise au 60, rue de Verchères;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 9 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 19 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 20 septembre 2018, par madame Annick Fournier, propriétaire, et permettre la régularisation des empiétements de 0,11 mètre et 1,04 mètre de la résidence dans chacune des marges latérales de la propriété sise au 60, rue de Verchères.

**RÈGLEMENT(S)**

**DÉPÔT DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT**

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'EXPLOITATION DE L'AÉRODROME DE RIMOUSKI**

Madame Cécilia Michaud dépose un projet de règlement concernant l'exploitation de l'aérodrome de Rimouski expliquant brièvement l'objet et la portée dudit de règlement.

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1096-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-2002 SUR LE STATIONNEMENT**

Madame Jennifer Murray dépose un projet de règlement modifiant le Règlement 1096-2018 modifiant le Règlement 52-2002 sur le stationnement expliquant brièvement l'objet et la portée dudit de règlement.

**AVIS DE PRÉSENTATION**

**51-11-2018**

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'EXPLOITATION DE L'AÉRODROME DE RIMOUSKI**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par la conseillère Cécilia Michaud qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement concernant l'exploitation de l'aérodrome de Rimouski.

**52-11-2018**

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1096-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-2002 SUR LE STATIONNEMENT**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par la conseillère Jennifer Murray qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 1096-2018 modifiant le Règlement 52-2002 sur le stationnement.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT(S)**

**1097-2018**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ ch. T-11.001) ayant été respectées, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1097-2018 concernant le traitement des élus municipaux.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**Déclaration de la greffière**

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet et la portée du règlement. Il est précisé que ce règlement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**1098-2018**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU BIC DANS L'ANCIEN PRESBYTÈRE ET UN EMPRUNT DE 1 900 000 \$**

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1098-2018 autorisant les travaux de relocalisation de la bibliothèque du Bic dans l'ancien presbytère et un emprunt de 1 900 000 \$.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**Déclaration de la greffière**

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet, la portée, le coût et le mode de financement du règlement.

**1099-2018**

**RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX D'EXTENSION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DANS LA RUE FOREST ET UN EMPRUNT DE 1 150 000 \$**

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant

été respectées, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1099-2018 autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans la rue Forest et un emprunt de 1 150 000 \$.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

#### **Déclaration de la greffière**

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet, la portée, le coût et le mode de financement du règlement.

#### **1100-2018**

#### **RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE LA MARINA ET UN EMPRUNT DE 4 580 000 \$**

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1100-2018 autorisant des travaux de remplacement des installations de la Marina et un emprunt de 4 580 000 \$.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

#### **Déclaration de la greffière**

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet, la portée, le coût et le mode de financement du règlement.

#### **1101-2018**

#### **RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION AU COLISÉE FINANCIÈRE SUN LIFE ET UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$**

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1101-2018 autorisant les travaux de mise à niveau du système de réfrigération au Colisée Financière Sun Life et un emprunt de 1 100 000 \$.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

#### **Déclaration de la greffière**

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet, la portée, le coût et le mode de financement du règlement.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**2018-11-867**

### **ACTE DE SERVITUDE - COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES ET VILLE DE RIMOUSKI - LOT 5 088 421 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'acte de servitude préparé par Me Édith Moyen, notaire, par lequel la Commission scolaire des Phares consent à accorder, gratuitement, à la Ville de Rimouski aux conditions mentionnées dans l'offre datée du 6 septembre 2012, une servitude perpétuelle sur le lot 5 088 421 du cadastre du Québec;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit acte de servitude, pour et au nom de la Ville.

**2018-11-868**

### **FONDS AFFECTÉS - RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DE LA VILLE DE RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, un déficit technique est payable au cours des prochaines années et doit être assumé par la Ville de Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville possède déjà des crédits de 2 309 313 \$ à cet effet et que la révision de la quote-part du déficit technique défini par l'actuaire du régime complémentaire de retraite se solde à 1 062 750 \$ excluant les intérêts à déboursier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'affecter une somme de 769 413 \$, à même l'excédent de fonctionnement affecté au régime complémentaire de retraite de la Ville de Rimouski, à l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville de Rimouski.

**2018-11-869**

### **CONTRIBUTION ANNUELLE 2018-2019 - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - DIVISION DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement à la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, d'un montant de 7 917,12 \$ pour le service aux sinistrés, année 2018-2019, conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Rimouski et ladite Société.

**2018-11-870**

### **SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIEURS) REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION (PAVILLON POLYVALENT) - DEVIS 2017-15 - ITEM 3**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'autoriser la firme WSP à réaliser l'item 3, relativement au remplacement du système de réfrigération (Pavillon Polyvalent) -

devis 2017-15, représentant un montant de 16 950 \$, taxes en sus, suivant les modalités de son offre de service révisée, en date du 1<sup>er</sup> mai 2017, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 1037-2017.

#### **2018-11-871**

#### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - APPROBATION DES RECOMMANDATIONS - RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'approuver, à l'exclusion des demandes de dérogation mineure, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 13 novembre 2018.

#### **2018-11-872**

#### **VENTE DE TERRAIN - LOT 5 429 349 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME FRANCINE TURCOTTE ET MONSIEUR BERTRAND TUDEAU - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-12-1063**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2017-12-1063 adoptée le 4 décembre 2017 relativement à la vente du lot 5 429 349 du cadastre du Québec à madame Francine Turcotte et monsieur Bertrand Tudeau et d'autoriser la conservation du dépôt de garantie, à titre de dommages et intérêts liquidés.

#### **2018-11-873**

#### **NOUVELLE CATÉGORIE - PRIX RIMOUSKOIS DU MÉRITE ARCHITECTURAL - ÉCOCONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les Prix rimouskois du mérite architectural se veulent une reconnaissance des réalisations exemplaires dans les domaines de la construction de nouveaux bâtiments et de la rénovation de bâtiments existants;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune catégorie ne récompense spécifiquement l'écoconstruction;

**CONSIDÉRANT QUE** les écoconstructions permettent de diminuer notre empreinte écologique et de construire en accord avec l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski a adopté un plan stratégique de développement durable en 2012 qui favorise une approche éco-efficente et la protection de l'environnement et que l'un des objectifs est de développer l'écocitoyenneté afin d'améliorer la sensibilisation et la participation effective à la mise en œuvre du développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Rimouski adopté en 2014, l'un des objectifs visé est l'introduction des pratiques plus performantes au niveau environnemental;

**CONSIDÉRANT QUE** la prochaine remise des prix se tiendra à l'automne 2019;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'ajouter la catégorie écoconstruction aux Prix rimouskois du mérite architectural.

**2018-11-874**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME PRIMADA - TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA PORTE DORÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville a adopté, le 16 avril 2018, la résolution 2018-04-317 afin d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au programme PIQM MADA, pour réaliser des travaux de rénovation au bâtiment la Porte Dorée situé au 175, rue Dumais;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a effectivement été déposée le 10 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski a été informée que le programme PIQM MADA a été remplacé par le programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski demande le transfert de sa demande vers ce nouveau programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski a pris connaissance du Guide du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski :

- autorise le transfert de la demande de subvention au programme PIQM MADA, vers le nouveau programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour réaliser des travaux de rénovation au bâtiment la Porte Dorée situé au 175, rue Dumais;

- s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) qui s'appliquent à elle;

- confirme, qu'advenant l'obtention d'une aide financière, elle s'engage à contribuer financièrement, pour sa part, aux coûts admissibles du projet ainsi qu'aux coûts d'exploitation continue du bâtiment;

- confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme et qui sont associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

- autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tout document relatif à ce projet, pour et au nom de la Ville.

**2018-11-875**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME PRIMADA - ACQUISITION ET INSTALLATION DE BACS DE JARDINAGE SURÉLEVÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville a adopté, le 5 juin 2017 et le 19 mars 2018, les résolutions 2017-06-553 et 2018-03-215 afin d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au programme PIQM MADA, volet 2,5 pour

l'acquisition de douze (12) bacs de jardinage surélevés pour les jardins communautaires existants;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a effectivement été déposée le 6 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski a été informée que le programme PIQM MADA, volet 2,5 a été remplacé par le programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski demande le transfert de sa demande vers ce nouveau programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski souhaite diminuer le nombre de bacs de jardinage à dix (10) au lieu de douze (12);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski a pris connaissance du Guide du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski:

- autorise le transfert de la demande de subvention au programme PIQM MADA, volet 2,5 vers le nouveau programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour l'acquisition de dix (10) bacs de jardinage surélevés pour les jardins communautaires existants;

- s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) qui s'appliquent à elle;

- confirme, qu'advenant l'obtention d'une aide financière, elle assumera tous les coûts non admissibles au programme et qui sont associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et l'entretien des bacs après installation;

- maintient la contribution financière de 4 350 \$, représentant 50 % des coûts du projet et une contribution en service pour l'installation des bacs par les employés de la Ville;

- autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tout document relatif à ce projet, pour et au nom de la Ville.

**2018-11-876**

**RECOMMANDATION - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - MADAME GENEVIÈVE BRISSON ET MONSIEUR GUILLAUME LETENDRE - LOTS 3 664 663 ET 5 979 439 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Geneviève Brisson et monsieur Guillaume Letendre ont adressé à la Ville de Rimouski, le 7 mars 2017, une demande d'autorisation visant le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 5 979 439 du cadastre du Québec afin d'aliéner une parcelle de terrain d'une superficie de 1,22 hectare et de conserver une parcelle d'une superficie de 1,4 hectare;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2017-04-326 recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a modifié sa demande une première fois selon le souhait de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner une parcelle de 2,02 hectares et de conserver une parcelle résiduelle de 0,59 hectare à même le lot 5 979 439 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2018-09-723 recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande modifiée;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a modifié sa demande une seconde fois selon le souhait de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et que l'objet de cette demande consiste désormais à l'aliénation et au lotissement des lots 3 664 663 et 5 979 439 du cadastre du Québec afin d'aliéner une parcelle de 3,4 hectares et de conserver une parcelle résiduelle de 0,59 hectare;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé présente un bon potentiel agricole et que la demande prévoit le maintien des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement visé forme un endroit idéal pour l'implantation d'activités équestres et que ce type d'activité est compatible avec la fonction des îlots déstructurés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation de la présente demande assurera la pérennité du sol cultivable en évitant la création d'une friche;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande prend place dans la zone A-9022 et que l'objet de la demande est conforme aux usages autorisés dans cette zone;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Rimouski et au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rimouski-Neigette;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de madame Geneviève Brisson et de monsieur Guillaume Letendre telle que présentée.

**2018-11-877**

**SOUSSIONS 2018 - AGRANDISSEMENT DE L'ENTRÉE PRINCIPALE - CASERNE DE POMPIERS 63 - KAMCO CONSTRUCTION INC.**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'agrandissement de l'entrée principale - Caserne de pompiers 63, ouvertes le 14 novembre 2018, et d'autoriser l'octroi du contrat, à l'exception de la fourniture et de l'installation du monte personne, à Kamco Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 309 697 \$, taxes en sus, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 1043-2017.

**2018-11-878**

**CONTRAT DE SERVICE - AÉRODROME DE RIMOUSKI - VILLE DE RIMOUSKI ET ASSOCIATION AÉROSPORTIVE DE RIMOUSKI (AASR)**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du contrat de service à intervenir entre la Ville de Rimouski et l'Association aéro sportive de Rimouski (AASR) concernant l'exploitation de l'aérodrome;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

**2018-11-879**

**DOSSIER DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - TARIFICATION 2019 - COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations de la firme Optimum Actuaire et Conseillers inc., en date du 15 novembre 2018, quant au choix de la limite d'assurance pour l'année 2019 aux fins de la tarification de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

**2018-11-880**

**DEMANDE D'AUTORISATION MANIFESTATION ÉTUDIANTE - AGE CAR - 20 NOVEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'une manifestation étudiante par l'Association étudiante de l'Université du Québec à Rimouski (AGE CAR), le mardi 20 novembre, selon le trajet proposé.

**2018-11-881**

**ACQUIESCEMENT PARTIEL ET TRANSACTION - COUR SUPÉRIEURE - DOSSIER 100-17-001623-158**

**CONSIDÉRANT** les procédures judiciaires entreprises dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 100-17-001623-158;

**CONSIDÉRANT** le projet d'acquiescement partiel à la demande introductive d'instance modifiée de la demanderesse en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi sur les compétences municipales et transaction;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'acquiescement partiel à la demande introductive d'instance modifiée de la demanderesse en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi sur les compétences municipales et Transaction à intervenir entre la Ville de Rimouski et monsieur Réal Boudreau;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.

**2018-11-882**

**TRANSACTION ET QUITTANCE - COUR SUPÉRIEURE - DOSSIER 100-17-002002-188**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 29 juin 2018, la Ville de Rimouski a entrepris des procédures judiciaires devant la Cour supérieure en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les défendeurs consentent à effectuer les travaux visés par la demande introductive d'instance déposée dans le dossier de Cour 100-17-002002-188;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Rimouski, monsieur Yanick Duval et madame Isabelle Boucher;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite transaction et quittance, pour et au nom de la Ville.

**2018-11-883**

**ENTENTE DE SERVICE - CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC ET VILLE DE RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) désire voir les ententes actuelles afin de mieux définir le niveau de risque pour chacun des intervenants et améliorer la sécurité des opérations découlant de cette entente en lien avec l'aérodrome.

**CONSIDÉRANT** l'importance que le CAUREQ avise le responsable désigné lors de mesures d'urgence avec les activités aéroportuaires;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du contrat de service à intervenir entre la Ville de Rimouski et le CAUREQ afin de mieux définir le niveau de risque que le CAUREQ souhaite assumer et s'assurer de la sécurité de ses opérations en lien avec sa mission;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

**2018-11-884**

**PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET CLUB DE HOCKEY L'OCÉANIC DE RIMOUSKI - GALA DE BOXE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à la majorité :

- d'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Club de hockey L'Océanic de Rimouski pour la tenue d'un gala de boxe, le 24 novembre 2018, au Colisée Financière Sun Life;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

**DÉPÔT DE DOCUMENT(S)**

**RAPPORT DES DÉBOURSÉS PAR OBJET - BORDEREAU NUMÉRO 18**

Le directeur des ressources financières et trésorier dépose le rapport des dépenses par objet pour la période se terminant le 5 novembre 2018.

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS**

La greffière dépose, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, des déclarations des intérêts financiers de monsieur le maire Marc Parent, de mesdames les conseillères Jennifer Murray et Virginie Proulx et de messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Grégory Thorez, Simon St-Pierre, Dave Dumas et Jocelyn Pelletier, dûment remplies.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire, assisté d'élus, du trésorier et de la greffière, répond aux questions qui lui sont adressées par plusieurs citoyens.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à 22 h 13.

---

Marc Parent, maire

---

Monique Sénéchal, greffière de la Ville